

# Charte du jardinage urbain à Rouen



*Organisés en jardins partagés gérés par des associations, ou entretenus par des « habitants-jardiniers », les terrains mis à disposition par la Ville ont vocation à participer, au travers des pratiques de jardinage, au développement d'espaces où se cultivent les relations de voisinage et l'attention au cadre de vie.*

*En signant cette charte, la Ville de Rouen, les associations et les habitants s'engagent ainsi dans une triple démarche:*

## Création de lien social

- En s'inscrivant dans la vie de leur quartier, ils suscitent des relations de proximité, riches et diverses: rencontres entre habitants de tous âges et de toutes origines, rencontres entre les cultures, rencontres entre les personnes valides ou atteintes de handicap.
- En mettant en œuvre des moments de convivialité, ils favorisent la solidarité sociale, permettent les échanges de savoirs et d'expériences et contribuent à lutter contre la solitude ou l'isolement.

## Respect de l'environnement

- En adoptant des modes de jardinage écologique, ils s'engagent à protéger le sol, l'air et l'eau:
  - Non recours aux produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides)
  - Utilisation privilégiée d'engrais organiques
  - Valorisation des déchets végétaux par la pratique du compostage
  - Paillage des cultures
  - Pratiques d'arrosage économes et respectueuses de la ressource en eau.

## Embellissement de l'espace public

- Par la pratique de cultures maraîchères ou florales, ils participent à l'embellissement de l'espace public et au développement d'une présence végétale dans la ville; ils favorisent ainsi l'expression de la biodiversité, sauvage ou cultivée.

Ma ville,  
C'est ma  
Planète



agenda 21  
L'agenda pour une ville durable



**Jardiner la ville... cultiver le vivre ensemble!**



### **Engagements de l'association**

- L'association devra porter une attention particulière à l'accueil du public, grâce à une présence régulière de ses membres sur le site.
- Les coordonnées de l'association, le programme des activités proposées et les dates de réunion devront être affichés de manière visible à proximité du jardin.
- L'association devra organiser sur le jardin au moins un événement festif par saison de jardinage.
- Le règlement intérieur du jardin partagé devra permettre un usage sécurisé du site, sans gêne pour le voisinage.

### **Engagements de la Ville**

- Au sein du réseau des jardins partagés à Rouen, les services municipaux apportent un appui méthodologique, une expertise technique et des conseils pratiques.
- La Ville mobilise l'ensemble des acteurs concernés autour des événements en lien avec le monde du jardinage et le développement durable.
- Elle appuie les associations en activant les différents outils de communication dont elle dispose (Rouen magazine, rouen.fr...).

Date

Localisation du terrain

La Ville de Rouen

L'association



**Jardiner la ville... cultiver le vivre ensemble!**



### **Engagements du jardinier**

- La configuration du terrain mis à disposition doit être respectée; il est notamment proscrit d'ajouter des clôtures ou de planter des végétaux trop envahissants.
- Le jardinier doit inscrire son action dans la durée et veiller au maintien d'un couvert végétal, y compris pendant la période hivernale; il doit garantir tout au long de l'année un bon niveau d'entretien des plantations: arrosage, désherbage, nettoyage, remplacement des végétaux morts... dans le respect des principes de jardinage écologique.
- Il ne doit pas générer de gêne, de nuisance ou de danger d'aucune sorte, que ce soit pour les passants ou pour les propriétés riveraines.

### **Engagements de la Ville**

- La Ville apporte son appui méthodologique, une expertise technique et des conseils pratiques.
- Elle propose des événements en lien avec le monde du jardinage et le développement durable.

*Date*

*Localisation du terrain*

*La Ville de Rouen*

*Le(s) jardinier(s)*



**Jardiner la ville... cultiver le vivre ensemble!**